

## Résolution dénonçant les violences dont sont victimes les femmes et les filles en raison des conflits armés

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,*

**RAPPELLE** la résolution du Réseau des femmes sur l'élimination de toute forme de violence sexuelle, notamment dans les conflits armés, adoptée en 2011 à Kinshasa ;

**Rappelle** la résolution adoptée en juillet 2014, sous proposition du Réseau des femmes, dénonçant l'enlèvement d'adolescentes commis dans le nord-est du Nigéria par le groupe extrémiste Boko-Haram ;

**RAPPELLE** la déclaration, adoptée en février 2015, pour dénoncer les violations des droits des femmes et des filles commis par le groupe extrémiste Boko Haram ;

**CONSIDÈRE** que les conflits armés engendrent des violences dont les femmes et les filles sont les victimes principales, particulièrement le recours au viol comme arme de guerre ;

**SALUE** l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 19 juin 2015, d'une résolution historique faisant de cette date la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle dans les conflits ;

**RAPPELLE** que la défense des droits fondamentaux des femmes et des filles constitue un pilier essentiel de la démocratie et rappelant l'impérieuse nécessité de respecter les instruments internationaux de protection des droits de la personne ;

**CONDAMNE** la vague continue d'attaques armées, l'enrôlement forcé des jeunes, ainsi que les actes de violence commis contre les civils par des bandes armées, principalement les femmes et les filles ;

**CONDAMNE** le recours à la violence envers les femmes et les filles, en particulier les violences sexuelles, par les groupes sévissant dans certains États francophones d'Afrique et du Moyen Orient ;

- EXHORTE** les États à respecter leur devoir de mettre fin à l'impunité et de faciliter l'accès à la justice afin que les auteurs d'actes de violences sexuelles soit traduits en justice et condamnés ;
- ENCOURAGE** les parlements à adopter des lois et à appuyer la mise sur pied de programmes afin de mettre fin à l'exclusion sociale des victimes et à assurer leur réinsertion dans la société ;
- APPELLE** l'Organisation internationale de la Francophonie à intensifier ses efforts, dans le cadre du suivi de la déclaration francophone sur les violences faites aux femmes, adoptée en 2010, pour que la lutte contre de telles violences devienne une priorité des États dans la gestion des crises liés aux conflits armés ;
- APPELLE** les États à redoubler d'efforts et à collaborer avec la communauté internationale pour développer des réponses concertées aux violences dont les populations civiles sont victimes dans le cadre de conflits armés.